

Ce tutoriel est destiné à remplir (et à éventuellement modifier) la déclaration initiale de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Il s'agit de l'imprimé n° 1447-C-SD 2023 qui est à renvoyer dument complété, daté et signé avant le 31 décembre 2022.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou de vos questions : contact@upsme.fr

Cadre A1

A1 Identification de l'entreprise		COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées	
Dénomination ou nom et prénom		1	→
Activités exercées		2	→
Adresse de la commune		3	→
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier		4	→
Numéro SIRET de l'établissement		5	→
Code de l'activité de l'établissement (NACE)		6	→
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat		7	→ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Comptable de l'entreprise			
Nom :			
Adresse :			
Numéro de téléphone :			
Adresse électronique :			

Vérifier que les renseignements portés ici sont exacts. En cas d'erreur, utiliser les champs ci-contre pour rectifier.

Case « OUI » à cocher uniquement si vous êtes immatriculés au RM de la CMA. Dans la négative, vous cochez « NON »

Le SIRET et le code ape figurent sur l'avis de situation SIREN de l'INSEE

L'adresse indiquée dans la commune correspond soit à l'adresse à laquelle vous résidez, soit l'adresse du local professionnel qui vous appartient ou que vous louez. Ces adresses sont celles où vous exercez votre activité

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 01/06/2018
Identifiant SIREN	██████████
Identifiant SIRET du siège	██████████
Nom	██████████
Prénoms	██████████
Activité Principale Exercée (APE)	9604Z - Entretien corporel

Comptable et cadre A2

Comptable de l'entreprise	
Nom : Adresse : Numéro de téléphone : Adresse électronique :	Le micro-entrepreneur n'a pas de comptable
A2 Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle	
Si vous ne disposez d'aucun autre local, cochez la case	<input type="checkbox"/> Précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile :

Vous exercez à votre domicile, dans une pièce aménagée, vous indiquez la surface de cette pièce aménagée. **Vous exercez au domicile de vos clients**, vous pouvez indiquer dans cette case le chiffre 0

Cadre A3

A3 Origine de l'établissement (case à cocher)			
<input type="checkbox"/> Création d'établissement	<input type="checkbox"/> Début d'activité	<input type="checkbox"/> Transfert d'activité	
<input type="checkbox"/> Acquisition d'établissement	<input type="checkbox"/> Apport	<input type="checkbox"/> Scission	<input type="checkbox"/> Fusion

Vous avez créé votre micro-entreprise en 2022, vous cochez cette case.

Vous avez modifié votre adresse professionnelle au cours de l'année 2022, vous cochez cette case

Cadre A4

Ce cadre ne vous concerne pas.

- **Si vous avez créé votre micro-entreprise, vous êtes concerné par le cadre B1 – Création activité en 2022, partie gauche du cadre (page 4 du tutoriel).**
- **Si votre micro-entreprise est en activité en 2021, et que vous avez changé votre adresse professionnelle en 2022, vous êtes concerné par le cadre B1 – Modification adresse professionnelle en 2022, partie droite du cadre (page 5 du tutoriel).**

Cadre B1 – Création activité en 2022

Ce cadre, pour le micro-entrepreneur, est le cadre le plus important. En effet, ce sont les renseignements portés ici qui vont permettre de déterminer la base d'imposition de la CFE 2023.

Ici également, le micro-entrepreneur ne sera concerné que par la partie « Entreprise créée en 2022 ». Cet intitulé est modifié chaque année, mais vous aurez compris qu'il s'agit ici de l'année en cours correspondante à l'année de création de la micro-entreprise.

Voyons maintenant les renseignements à porter dans ce cadre.

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise Période de référence : année civile 2021 ou exercice de 12 mois clos en 2021										
Entreprise créée en 2022						Entreprise existante en 2021				
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)		1/...../.....							
Effectif au cours de l'année civile 2022 ⁽²⁾		2				Effectif au cours de l'année civile 2021 ⁽²⁾				
dont	Apprentis sous contrat	3				Apprentis sous contrat				
	Handicapés physiques	4				Handicapés physiques				
Salariés affectés à une activité artisanale		5				Salariés affectés à une activité artisanale				
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2022		6	Renvoi A			Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2021 (ou de l'exercice clos en 2021, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)		17		
Ajustement à l'année ⁽³⁾	7	(ligne 6) x 12	8	Renvoi B			Ajustement à l'année ⁽³⁾	18	(ligne 17) x 12	19
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2022 ⁽⁴⁾		9	Non concerné			Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2021 ⁽⁴⁾		20		
Ajustement à l'année ⁽³⁾	10	(ligne 9) x 12	11				Ajustement à l'année ⁽³⁾	21	(ligne 20) x 12	22

Renvoi A : vous indiquez ici le chiffre d'affaires ou les recettes estimés pour 2022.

Renvoi B : ce cadre permet d'annualiser votre chiffre d'affaires (ou vos recettes) en fonction de la date de début d'activité.

- Vous indiquez dans l'encadré rouge le nombre de mois où vous avez exercé votre activité de micro-entrepreneur. Par exemple :
 - Micro-entreprise créée en janvier 2022 : 12 mois.
 - Micro-entreprise créée en mai 2022 : 8 mois (12 mois moins les 4 premiers mois de l'année civile).
- Vous effectuez le calcul demandé et vous indiquez le montant trouvé dans le cadre du renvoi B
 - Exemple : vous allez réaliser un chiffre d'affaires de 10 000 € en 2022. Vous avez démarré votre activité le 1^{er} mars 2022.
 - Calcul : $(10\ 000 \times 12) / 10 = 12\ 000$ € de chiffre d'affaires en 2022, annualisé. Ou, si vous préférez, ramené à une base de 12 mois.

Cadre B1 – Modification adresse professionnelle en 2022

Ce cadre concerne le micro-entrepreneur dont la micro-entreprise est existante en 2021, mais qui a fait l'objet d'une modification d'adresse professionnelle en 2022. Les renseignements vont permettre d'établir la CFE de 2023.

Voyons les renseignements qu'il convient d'y mentionner.

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise Période de référence : année civile 2021 ou exercice de 12 mois clos en 2021														
Entreprise créée en 2022						Entreprise existante en 2021								
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1	Vous indiquez ici la date de création de votre micro-entreprise					/...../.....						
Effectif au cours de l'année civile 2022 ⁽²⁾	2							Effectif au cours de l'année civile 2021 ⁽²⁾	13					
dont	Apprentis sous contrat	3							14					
	Handicapés physiques	4							15					
Salariés affectés à une activité artisanale		5							16					
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2022		6							Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2021 (ou de l'exercice clos en 2021, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)	17	Renvoi C			
Ajustement à l'année ⁽³⁾	7	(ligne 6) x 12	8							Ajustement à l'année ⁽³⁾	18	(ligne 17) x 12	19	Renvoi D
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2022 ⁽⁴⁾		9							Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2021 ⁽⁴⁾	20	Non concerné			
Ajustement à l'année ⁽³⁾	10	(ligne 9) x 12	11							Ajustement à l'année ⁽³⁾	21	(ligne 20) x 12	22	

Renvoi C : vous indiquez ici votre chiffre d'affaires réalisé (encaissé) en 2021. Renvoi

Renvoi D : ce cadre permet d'annualiser votre chiffre d'affaires (ou vos recettes) en fonction de la date de début d'activité.

- Vous indiquez dans l'encadré rouge le nombre de mois où vous avez exercé votre activité de micro-entrepreneur. Par exemple :
 - Micro-entreprise créée en janvier 2021 : 12 mois.
 - Micro-entreprise créée en mai 2021 : 8 mois (12 mois moins les 4 premiers mois de l'année civile).
- Vous effectuez le calcul demandé et vous indiquez le montant trouvé dans le cadre du renvoi B
 - Exemple : vous allez réaliser un chiffre d'affaires de 10 000 € en 2021. Vous avez démarré votre activité le 1^{er} mars 2021.
 - Calcul : $(10\,000 \times 12) / 10 = 12\,000$ € de chiffre d'affaires en 2021, annualisé. Ou, si vous préférez, ramené à une base de 12 mois.

Cadre B2

B2 Renseignements pour l'établissement			
Si cet établissement est celui où est exercée l'activité à titre principal, cochez la case ⁽⁵⁾	1	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2022 ⁽⁶⁾	2	NC,	
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case) ⁽⁷⁾	<input type="checkbox"/>	Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2022 (en semaines)	3
	<input type="checkbox"/>	Durée d'exploitation normalement prévue en 2023 (en semaines)	4
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale (cocher la case) ⁽⁸⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	Indiquer la date d'entrée dans le statut de micro-entrepreneur (jj/mm/aaaa)	5
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case	6	<input type="checkbox"/>	
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case ⁽⁹⁾	7	<input type="checkbox"/>	
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) ⁽¹⁰⁾	8	<input type="text"/>	
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) ⁽¹¹⁾	9	<input type="text"/>	%

Pour compléter ce cadre, vous suivez les indications portées en rouge. Notamment :

- Vous cochez la case relative à l'option sur la micro-entreprise,
- Vous indiquez la date correspondante à votre début d'activité (date portée sur votre avis de situation SIRENE) :

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 01/06/2018
Identifiant SIRET	
Adresse	
Activité Principale Exercée (APE)	

Cadre C

Si vous avez coché la case A2 de la page 1, vous êtes dispensé de remplir ce cadre C.

En revanche, vous exercez votre activité dans un local professionnel que vous louez, ou dont vous êtes le propriétaire, vous êtes tenu de remplir ce cadre C.

La notice joint à cet imprimé vous y aidera.